

à le plaisir de vous inviter à la

2nd Manche du Championnat des côtes d'armor 2014

Le dimanche 28 septembre 2014

Règlement départemental 22 : Ouvert aux autres clubs de Bretagne et comités à partir de la catégorie cadet . (les cadets extérieurs seront surclassé en Elites régionaux)

Horaires:

- 10h00 à 10h30 -----) Pré-licenciés à Benjamins
- 10h30 à 11h00 -----) Minimes et plus
- 11h00 à 13h00 -----) 3 manches qualificatives
- Pause déjeuner
- Reprise des compétitions en début d'après-midi.

Ces horaires peuvent être modifiés par le Président du Jury.

Les engagements sont à retourner pour le mercredi 24 septembre 2014 à :

Mikael.samson@sfr.fr

*Tarifs des engagements:

- 4,50 € par pilote de Pré-licenciés à Benjamins .
- 6,50 € par pilote à partir des Minimes.

Règlement à l'ordre de : <u>SAINT BRIEUC BMX CÔTES D'ARMOR</u>

Aucun remboursement pour les modifications du dimanche

BUVETTE

RESTAURATION

BONNE JOURNEE ET BONNE CHANCE A TOUS TOUT TRANSPORT EVENTUEL D'UN PILOTE VERS UN CENTRE HOSPITALIER RESTE A LA CHARGE DES PARENTS